



● Cinématographie — Pistes magnétiques pour l'enregistrement du son sur film cinématographique 16 mm perforé 8 mm type S-2R (1-4) et (1-3) — Emplacements et dimensions en largeur

Cinematography — Magnetic stripes for sound records on 16 mm motion-picture film perforated 8 mm Type S-2R (1-4) and (1-3) — Positions and width dimensions

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Deuxième édition — 1982-03-15

[ISO 3068:1982](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8b3d83c4-ea8c-48c3-9326-aedaecfc2738/iso-3068-1982>

CDU 778.534.425 : 771.531.352

Réf. n° : ISO 3068-1982 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique, film cinématographique 8 mm, film cinématographique 16 mm, enregistrement magnétique, enregistrement du son, position, dimension.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3068 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

Cette deuxième édition fut soumise directement au Conseil de l'ISO conformément au paragraphe 5.10.1 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la première édition (ISO 3068-1975), qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Royaume-Uni
Allemagne, R.F.	France	Suède
Australie	Inde	Suisse
Autriche	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Thaïlande
Bulgarie	Nouvelle-Zélande	USA*
Canada	Pays-Bas	
Égypte, Rép. arabe d'	Roumanie	

* Ce comité membre a désapprouvé les paragraphes 4.2 et 4.3.

Le comité membre du pays suivant l'avait désapprouvée pour des raisons techniques :

URSS

Cinématographie — Pistes magnétiques pour l'enregistrement du son sur film cinématographique 16 mm perforé 8 mm type S-2R (1-4) et (1-3) — Emplacements et dimensions en largeur

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques dimensionnelles des pistes magnétiques déposées sur film cinématographique vierge 16 mm à perforations 8 mm type S-2R, aux emplacements 1-4 et 1-3, destiné à être recoupé, après traitement, en films 8 mm type S conformes à l'ISO 1700.

2 Références

ISO 1700, *Cinématographie — Film 8 mm perforé, type S, vierge — Dimensions de coupe et de perforation.*

ISO 2966, *Cinématographie — Films cinématographiques 16/8S (1-3) et (1-4) — Dimensions de coupe et de perforation.*

ISO 3027, *Cinématographie — Pistes magnétiques et entrefers de têtes d'enregistrement du son sur copies cinématographiques 8 mm type S — Emplacements et dimensions en largeur.*

3 Film vierge

3.1 Les dimensions du film vierge doivent être conformes aux spécifications de l'ISO 2966.

3.2 Les caractéristiques dimensionnelles du film, après traitement et recoupe, doivent être conformes aux spécifications de l'ISO 1700.

4 Emplacement et largeur des pistes magnétiques

4.1 L'emplacement et la largeur des pistes magnétiques pour l'enregistrement du son et des pistes de compensation doivent être tels qu'illustrés aux figures 1 et 2 et donnés dans le tableau.

4.2 Si la piste magnétique augmente l'épaisseur du film de plus de 0,005 mm (0,000 2 in), une piste de compensation doit être appliquée pour égaliser efficacement l'épaisseur sur les deux bords du film 8 mm recoupé. La piste de compensation doit avoir essentiellement la même épaisseur et la même composition que la piste magnétique pour l'enregistrement du son.

4.3 L'épaisseur de la piste magnétique et de la piste de compensation ne doit pas être supérieure à 0,020 mm (0,000 8 in).

4.4 Les pistes doivent être déposées sur la face du film qui, après recoupe, est tournée vers la source de lumière d'un projecteur opérant en projection frontale directe sur un écran réfléchissant.

4.5 L'emplacement des pistes magnétiques sur le film, après traitement et recoupe, doit être conforme aux spécifications de l'ISO 3027.

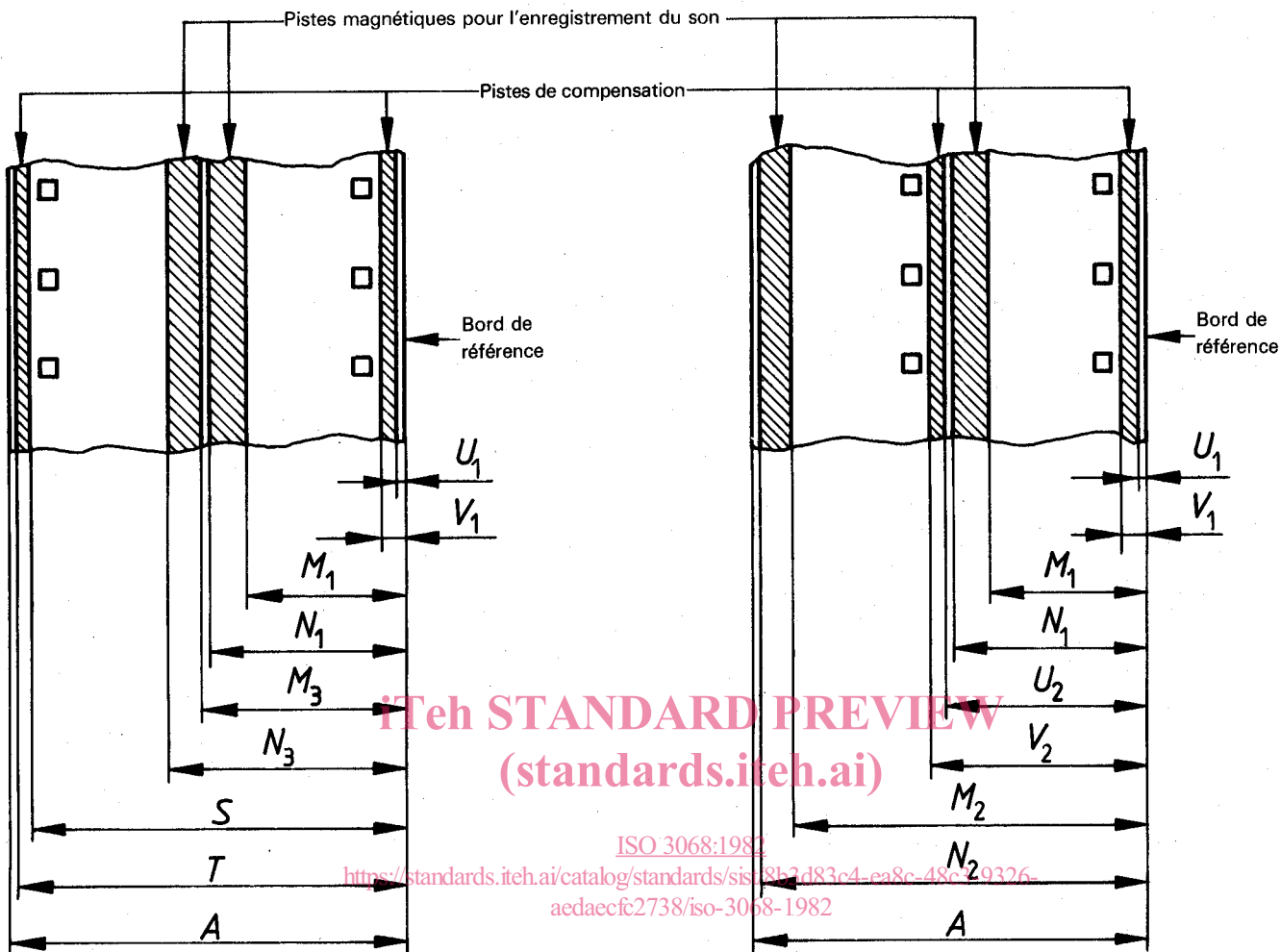


Figure 1 — Pistes sur film perforé 1-4

Figure 2 — Pistes sur film perforé 1-3

Tableau

Dimension	mm	in
A	15,95 nominal	0,628 nominal
U ₁	0,08 ± 0,08	0,003 ± 0,003
V ₁	0,38 ± 0,08	0,015 ± 0,003
M ₁ *	7,24 ± 0,05	0,285 ± 0,002
N ₁ *	7,92 ± 0,05	0,312 ± 0,002
U ₂	8,05 ± 0,08	0,317 ± 0,003
V ₂	8,36 ± 0,08	0,329 ± 0,003
M ₂ *	15,22 ± 0,05	0,599 ± 0,002
N ₂ *	15,90 ± 0,05	0,626 ± 0,002
M ₃ *	8,02 ± 0,05	0,316 ± 0,002
N ₃ *	8,71 ± 0,05	0,343 ± 0,002
S	15,57 ± 0,08	0,613 ± 0,003
T	15,87 ± 0,08	0,625 ± 0,003

* Nonobstant les tolérances sur M₁, N₁, M₂, N₂, M₃ et N₃, la différence entre chaque paire de dimensions N et M corrélatives ne doit pas être inférieure à 0,635 mm (0,025 in).

NOTES

- 1 Les tolérances relatives aux pistes d'enregistrement et de compensation permettent de réaliser une seule piste large ou deux pistes séparées lorsqu'elles sont adjacentes. Si l'on dépose deux pistes, leur écartement doit être suffisant pour permettre une recoupe, conforme aux spécifications de la présente Norme internationale, qui ne produise pas de biseaux indésirables sur les couches magnétiques. L'écartement nécessaire sera déterminé par la pratique du laboratoire.
- 2 Dans certains cas, les valeurs des dimensions métriques du tableau ne résultent pas d'une conversion exacte des valeurs en inches. Toutefois, les différences sont faibles et les films obtenus à partir de l'un ou l'autre système d'unités sont interchangeables dans toutes les applications pratiques. (Il est prévu que les pistes soient d'égales largeurs.)